

Berne, le 1<sup>er</sup> mai 2025

## **La C-ES salue le renforcement de la formation professionnelle supérieure par le Conseil fédéral**

Communiqué de presse de la Conférence Suisse des Écoles Supérieures

**La Conférence Suisse des Écoles Supérieures (C-ES) salue l'engagement de principe du Conseil fédéral en faveur du renforcement de la formation professionnelle supérieure. Le message publié hier concernant la révision de la loi sur la formation professionnelle livre des avancées essentielles, notamment le droit à l'appellation prévu « école supérieure » ainsi que l'introduction des nouveaux compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master ». Ces mesures sont des signaux importants pour une meilleure visibilité et reconnaissance de la formation professionnelle supérieure. En même temps, la C-ES reconnaît encore un certain besoin de conceptualisation afin d'améliorer de manière décisive le positionnement des écoles supérieures dans le système de formation suisse.**

Les écoles supérieures jouent un rôle essentiel dans la formation pratique de spécialistes dans les domaines de la santé, de la technique, du social, de l'économie, de l'agriculture, de la sylviculture et de l'hôtellerie/tourisme. Elles offrent une formation autonome de niveau tertiaire, organisée sur le plan scolaire, qui se distingue clairement des examens fédéraux.

La C-ES prend acte avec satisfaction de la volonté du Conseil fédéral de renforcer l'attractivité des écoles supérieures et de la formation professionnelle supérieure dans son ensemble dans le cadre de la révision de la loi sur la formation professionnelle. Il convient de mentionner en particulier le droit à l'appellation prévu « école supérieure » ou encore l'assouplissement des filières d'études postgrades des écoles supérieures. Les compléments de titre prévus « Professional Bachelor » et « Professional Master » contribueront également de manière significative à rendre la formation professionnelle supérieure plus attractive au niveau tertiaire et à renforcer sa reconnaissance sociale.

### ***Compléments de titre : Nécessité d'une mise en œuvre uniforme et compréhensible dans toutes les langues***

La C-ES salue expressément les traductions anglaises simplifiées des titres protégés dans les filières de formation des écoles supérieures (« Professional Bachelor in (désignation spécifique à la profession) »). Dans le contexte international, les diplômes des écoles supérieures se distinguent ainsi clairement des examens professionnels fédéraux et sont dûment classés au niveau tertiaire. Pour que cet effet puisse également se déployer à l'intérieur du pays, la logique des compléments de titre en anglais, nouvellement introduite dans le message, devrait être appliquée de manière correspondante dans toutes les langues nationales. Ce n'est qu'ainsi que l'on obtiendra une architecture des titres cohérente et compréhensible partout dans l'ensemble du système de formation.

### ***Confiance dans la poursuite de l'élaboration***

La C-ES est convaincue qu'avec le paquet de mesures et la révision de la loi sur la formation professionnelle qui en découle, des pas importants ont été faits dans la bonne direction. Il s'agit maintenant de clarifier certaines questions ouvertes et incertitudes dans le cadre du débat parlementaire et de l'élaboration des ordonnances y afférentes - notamment en ce qui concerne la mise en œuvre concrète de la réglementation des titres.

La C-ES et ses plus de 170 écoles membres sont prêtes à s'engager activement dans ce processus. En tant que partenaires de formation expérimentés, elles souhaitent contribuer au développement de solutions pratiques, compréhensibles et adaptées, qui répondent aux besoins des diplômé-e-s, des institutions de formation, de l'économie et de la société.

### **Contact :**

- Peter Berger, président de la Conférence Suisse des Écoles Supérieures, Tél. 079 654 81 81
- Claudia Zürcher, vice-présidente de la Conférence Suisse des Écoles Supérieures, Tél. 079 479 68 88